



Communiqué de presse

14/21

Montreuil, le 11 février 2021.

Les exclu.e.s du SÉGUR se préparent à la mobilisation

Après trois réunions avec la mission Laforcade afin de négocier la « Transposition du Complément de Traitement Indiciaire dans le secteur médico-social dans le champ du handicap privé non-lucratif », les syndicats CFDT, CGT, FO et SUD de la santé privée et de l'action sociale se sont réunis le mardi 9 février pour faire le point sur la situation.

Malgré l'unité des organisations syndicales et patronales pour refuser un périmètre d'activité et de personnels bien trop restrictif, le gouvernement refuse de reconnaître l'importance de l'égalité de traitement pour l'ensemble des salarié.e.s de nos secteurs.

A ce jour, la mission Laforcade n'a pas mandat pour élargir le « Ségur de la Santé » à l'ensemble des salarié.e.s des secteurs social et médico-social du secteur privé non-lucratif et de l'aide à domicile.

Pour réparer l'injustice orchestrée par le gouvernement depuis septembre 2020, celui-ci ne nous laisse pas d'autre choix que d'organiser l'action commune pour obtenir dans les plus brefs délais l'extension des 183 € de complément de salaire à l'ensemble des salarié.e.s du social, médico-social du secteur privé non-lucratif et de l'aide à domicile.

L'intersyndicale demande l'ouverture immédiate d'une vraie négociation avec les moyens financiers correspondant pour à minima l'application des 183 euros pour tou.te.s et la fin de l'inégalité de traitement.

Les syndicats CGT et FO de la santé privée et de l'action sociale considèrent que la conférence salariale du 25 février sera déterminante puisqu'elle fixe les niveaux d'augmentation salariale pour l'année 2021 concernant tous les secteurs.

Ils réaffirment leur soutien à l'ensemble des salarié.e.s en lutte qui se battent pour obtenir des augmentations de salaire et l'amélioration de leurs conditions de travail et contre la remise en cause de leurs droits collectifs.

Sans attendre, ils appellent l'ensemble de leurs syndicats, dans l'unité la plus large, à réunir en assemblées générales dans le courant du mois de mars les salarié.e.s du secteur social, médico-social et de l'aide à domicile, afin de renforcer le rapport de force et ainsi préparer et répondre à toutes initiatives intersyndicales nationales.
